

(Feuille de BPV pour le) Contrat d'apprentissage dans le cadre du MBO tel que déterminé par l'autorité compétente

le 08052018et approuvé par le Conseil des étudiants le 30042018

1. **L'institution d'enseignement :**

Scalda, Institution d'enseignement professionnel secondaire et de formations pour adultes, située à Terneuzen

Lieu de formation : [REDACTED], légalement représentée par le Cluster Éducation [REDACTED], en la personne de (nom et initiales) : [REDACTED], ci-après dénommée « l'Institution d'enseignement ».

L'Institution d'enseignement désigne parmi son personnel [REDACTED], ou son remplaçant, comme superviseur éducatif en charge de l'accompagnement de l'étudiant. Le superviseur éducatif de l'Institution d'enseignement suivra le parcours de formation pratique professionnel en entretenant des contacts réguliers avec le superviseur d'apprentissage et l'étudiant.

2. **L'étudiant :**

Nom de famille complet : [REDACTED] Initiales : [REDACTED] Numéro d'étudiant : [REDACTED]

Prénom [REDACTED] sexe : h/f

Adresse : [REDACTED] Code postal : [REDACTED]

Lieu : [REDACTED]

Date de naissance : [REDACTED]

Lieu de naissance : [REDACTED]

ci-après dénommé « l'Étudiant ».

Si l'Étudiant est mineur, son représentant légal :

Nom : [REDACTED] Initiales : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED] Code postal : [REDACTED]

Lieu : [REDACTED]

3. **L'organisation offrant l'apprentissage (ci-après dénommée la « Société de formation ») :**

Nom de l'organisation : [REDACTED], ID de la Société de formation [REDACTED]

Adresse : [REDACTED] Code postal : [REDACTED] Implantation : [REDACTED]

Légalement représentée par : [REDACTED]

La Société de formation désigne [REDACTED] ou son remplaçant, comme superviseur d'apprentissage chargé d'accompagner l'Étudiant au sein de la Société de formation.

L'employeur (s'il s'agit d'une autre personne ou organisation que la société proposant l'apprentissage, uniquement dans le cas d'une BBL, « Beroepsbegeleidende leerweg » (filière en alternance)) :

Adresse : [REDACTED] Code postal : [REDACTED] Implantation : [REDACTED]

En cas de besoin, la Société de formation se déclare prête à rendre possible l'évaluation de la formation pratique professionnelle sur le lieu de l'apprentissage. La Société de formation est co-responsable de l'accompagnement et, en cas d'application, de l'examen et elle s'y implique activement.

4. **La formation pratique professionnelle est exécutée dans le cadre de :**

Nom de la formation : [REDACTED]

Numéro de Crebo : [REDACTED]

Niveau de qualification : [REDACTED]

Parcours d'étude : [REDACTED]

La formation pratique professionnelle débute le [REDACTED] et se termine le [REDACTED]

Au sein de cette formation pratique professionnelle, la charge d'étude minimale est de [REDACTED] heures.

La formation concernée par ce contrat débute le : ** début de formation** et se termine au plus tard le : ** fin de la formation **

Formation pratique professionnelle dans le cadre d'une option :

Nom de l'option	Code d'identification	Date de début	Date de fin planifiée	Dont un certain nombre d'heures à suivre dans le cadre de la BPV
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

5. Objectifs finaux ou clusters d'objectifs finaux convenus pour la formation pratique professionnelle : voir « Handboek BPV » (manuel de la formation pratique), « Studiegids » (guide de l'étudiant) ou BPV-gids (guide de la formation pratique).

Accords supplémentaires (le cas échéant) entre les parties concernant les objectifs finaux de l'étudiant : voir l'Addendum.

6. Complément au protocole d'accompagnement général de la BPV : voir « Handboek BPV » (manuel de la formation pratique), « Studiegids » (guide de l'étudiant) ou BPV-gids (guide de la formation pratique). Accords supplémentaires (le cas échéant) entre les parties concernant l'accompagnement de l'étudiant : voir l'Addendum.

7. Les soussignés déclarent être d'accord avec les Conditions générales en vigueur¹ associées au contrat d'apprentissage dans le cadre du MBO et, si d'application, avec les accords spéciaux déterminés dans l'Addendum. Si l'Institution d'enseignement réédite cette feuille de BPV, elle ne doit plus être signée, dans le cas où la procédure mentionnée à l'article 5 des conditions générales est respectée. La nouvelle feuille de BPV remplace la feuille de BPV précédente.

Les soussignés déclarent être d'accord avec les données ci-dessus et déclarent, sur la base de ces données, conclure un contrat de formation pratique professionnelle dans le cadre de la « Wet Educatie en Beroepsonderwijs ».

Date : [REDACTED] Lieu : [REDACTED]

¹ Les Conditions générales en vigueur sont distribuées sur demande et peuvent être consultées sur le site Web : www.scalda.nl et MijnScalda

L'Institution d'enseignement :

La Société de formation :

L'Étudiant :

s'il est mineur, son
représentant légal :

CONCEPT
